

ARRÊTÉ n° 2026-01-A001

du Maire de la Commune d'IZE

**Portant sur la réglementation de la circulation
Route d'Orthe à Izé à compter du 12 janvier
2026 et jusqu'au 15 février 2026, Commune
d'IZE.**

Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande de l'entreprise GROUPE ALQUENRY ET LEURS SOUS-TRAITANTS, 45 Rue Pierre Martin à LE MANS (72000) représentée par Madame FROGER Laura, reçue le 06/01/2026 en mairie,

Considérant que la sécurité publique, pendant la durée des travaux nécessite une réglementation de la circulation.

ARRETE

Article 1er - Pendant la durée des travaux de REMPLACEMENT DE POTEAUX TELEPHONIQUES, la circulation sera alternée manuellement dans la mesure où il y a un empiètement sur chaussée.

La vitesse sera limitée à 50 Km/h et il sera interdit de se stationner et de dépasser.

Article 2 - La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation sera mise en place par l'entreprise GROUPE ALQUENRY ET LEURS SOUS-TRAITANTS, 45 rue Pierre Martin à LE MANS (72000)

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 - Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Madame le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur départemental d'incendie et de secours de la Mayenne,
- M. le directeur départemental des territoires à Laval,
- M. le responsable de l'agence ATDC, Conseil Départemental, 86 rue du Pressoir Salé à LAVAL

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A Izé, le 08/01/2026

Pour la maire empêchée

Le Premier Adjoint

Alain SUAREZ

